



UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 21 JUIN 2013

SYNTHESE

ETAIENT PRESENTS

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A dit « des Professeurs des universités »

M. Patrick CEGIELSKI

M. Jean-Claude DRIANT

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

M. Thierry PAQUOT

Collège B – dit « des autres enseignants »

Mme Isabelle COLL

M. Christian CUESTA

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN

Mme Pascale FANEN

Mme Claudine GOLDSTEIN

M. Arnaud THAUVRON

M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé (BIATOSS)

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

M. Julien GIRAL

M. Gérard JAGOUDEL

Collège dit des « usagers »

Mme Camille MEZA

Mme Mélanie ROBERT

M. Alexis ARDOIN

Collège dit « des personnalités extérieures »

M. Frédéric MORET

Mme Liliane PIERRE

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit des professeurs des universités

M. Claude BARREIX (procuration à M. Patrick CEGIELSKI)

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE (procuration à M. Patrick CEGIELSKI)

Thierry PAQUOT (procuration à Marie-Albane DE SUREMAIN)

Collège dit des « usagers »

M. Rached ZEHOUE (procuration à Camille MEZA)

Collège dit « des personnalités extérieures »

Mme Anne BELLANCOURT (procuration à Christian CUESTA)

M. Félix GUARINO (procuration à Christian CUESTA)

M. Christophe LAFOND (procuration à M. Luc HITTINGER)

Mme Liliane PIERRE (procuration à M. Julien GIRAL)

Mme Marie RICHARD (procuration à M. Luc HITTINGER)

M. Pierre SERNE (procuration à Mme Liliane PIERRE)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

Mme Patricia ALBANESE (Assesseure au conseil des études et de la vie universitaire)

Dominique ARGOUD (Directeur de l'UFR SESS-STAPS)

M. Matthias BEEKMANN (Directeur de l'OSU)

M. Gaël BLANC (DAJG)

Jeanne-Marie BOIVIN (Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines)

M. Manuel BOUARD (Directeur Général des Services Adjoint aux Affaires Financières)
Sténotypiste (Congrès 2000)

Lucie GOURNAY (vice-présidente du conseil scientifique)

Mme Kaldia KECHIT (représentante de Mme Florence ROBINE, Recteur de l'académie
de Créteil, Chancelier des universités)

M. Antoine METER (Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau)

Mme Marie-Claude MILLOT (Directeur de l'UFR Sciences et technologie)

Mme Imame MIMOUNI (DAJG)

M. Yves PALAU (Vice-président du conseil des études et de la vie universitaire)

M. Claude PASQUIER (Directeur des services financiers)

Mme Florence RIOU (Direction des affaires juridiques et générales)

M. François TAVERNIER (Directeur général des services)

M. Philippe VERSCHEURE (Agent comptable)

M. William THIBAUT (Direction du Patrimoine)

SOMMAIRE

1. VIE INSTITUTIONNELLE.....	5
Bilan du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (2010/2013) – (43 min.)	5
2. QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES	11
2.1. Première décision modificative budgétaire au budget 2013 (39 minutes) ...	11
2.2. Admission en non-valeur et remises gracieuses (11 minutes).....	17
3. IMMOBILIER.....	19
Schéma directeur immobilier (77 minutes)	19
4. VIE ÉTUDIANTE	30
Troisième appel à projet du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) 2013 (11 minutes).....	30
5. OFFRE DE FORMATION	30
Diplômes universitaires : UFR de Médecine, UFR de SESS-STAPS, UFR de Lettres, UFR de Sciences et Technologie, Institut d'administration des entreprises (12 minutes)	30
6. QUESTIONS DIVERSES (13 minutes)	32
6.1 Mise à la réforme	32
6.2. Subventions aux associations du BDE de la Faculté des Sciences économiques et de gestion	32
6.3. Procès-verbal du conseil d'administration du 24 mai 2013	33

La séance est ouverte, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER, à 9 heures 44.

Le Président revient tout d'abord sur le projet d'ESPE adopté lors de la séance précédente. Il informe l'assistance que les conseils d'administration des universités Paris 8, Paris 13 et Marne-la-Vallée l'ont approuvé. Par ailleurs, le ministère a effectué un retour des expertises, estimant ce dossier très solide, malgré quelques critiques marginales.

Il évoque ensuite la deuxième visite des experts de l'EUA. Le rapport devrait être terminé pour le 15 juillet et sera diffusé aux membres du Conseil d'Administration et au Doyen.

Le Président mentionne également la visite du préfet qui s'est montré agréablement surpris par l'université et a exprimé le souhait de l'aider à étendre ses sites dans le Val-de-Marne.

Enfin, deux colloques internationaux de très belle facture se sont tenus dernièrement en Sciences humaines et sociales, l'un sur l'apprentissage des langues, l'autre, en lien avec l'IUT de Créteil-Vitry et celui de Sénart-Fontainebleau sur les *smart communications*.

POINT 1. VIE INSTITUTIONNELLE

Bilan du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (2010/2013) – (43 min.)

(Projection de diapositives.)

M. SAINT-GIRONS présente les initiatives qui se sont développées depuis 2010.

Il débute par l'évocation du lancement du Programme investissements d'avenir et son volet recherche/valorisation.

La composante Labex a constitué celle pour laquelle le potentiel de recherche s'est largement mobilisé et pour laquelle les résultats ont été à la hauteur des engagements. Cinq projets ont été retenus sur les six initiés dont le PRES est très largement porteur. Le PRES est également engagé dans 11 autres Labex. Il s'agit d'éléments de crédibilité permettant d'être reconnus comme des partenaires crédibles et concourant à la légitimité du PRES dans le paysage francilien, national et international.

Une autre série d'appels à projet a été lancée autour des infrastructures Santé et Biologie, avec un résultat important dès le premier tour concernant la cohorte « Psy-Coh » et deux autres plates-formes retenues en partenariat avec deux autres universités. Par ailleurs, plusieurs équipements de recherche ont concerné le PRES, deux en bio-informatique et deux en bio-ressources. Au final, l'équilibre s'établit entre ce qui relève du champ de la santé et ce qui relève d'autres champs.

Il mentionne ensuite l'Equipex « Sense-City », pour le secteur ville, permettant de tester certains matériaux et organisations et grâce auquel l'ESIEE a pu bénéficier de de salles blanches et le Centre scientifique et technique du bâtiment a pu se rapprocher de l'IFSTTAR.

Il évoque la création de la SATT Ile-de-France INNOV en partenariat avec Sorbonne-Paris-Cité et l'Université de Cergy. Le champ santé occupe un peu plus de 60 % du champ d'intervention de la SATT et la volonté est d'emblée affichée d'élargir au secteur SHS toute la démarche valorisation.

Il cite enfin les deux instituts Carnot dont le premier, dans le champ du

bâtiment, est en renouvellement sur le secteur santé, avec le Carnot CALYM et bénéficie de surcroît d'un label international.

Un autre volet concerne le projet Efficacy présenté au titre des instituts d'excellence des énergies décarbonées pour lequel la labellisation I2ET* n'a pas été reçue. En effet, tous les autres projets I2ET retenus étaient à forte connotation technologique. Or Efficacy repose sur une logique systémique, d'où un refus de labellisation. Pour autant, ce projet bénéficie d'un soutien au titre des investissements d'avenir de 15 M€.

La formation a également été concernée par les programmes investissements d'avenir avec le projet IDEA, pour lequel déjà plusieurs projets sont retenus, notamment, celui de classes inversées. Universités et écoles sont mobilisées sur ces questions.

En revanche, Monsieur SAINT-GIRONS déplore l'échec essuyé sur l'appel à projet Idex d'autant plus que les raisons opposées tiennent à la taille du projet et qu'*a posteriori*, certains projets retenus patinent assez largement aujourd'hui. Néanmoins, cet échec, à l'occasion du travail accompli, a aidé à renforcer les deux pôles Santé/Société, Ville/Environnement et leur ingénierie. Par ailleurs, les Sciences humaines et sociales ne sont pas absentes du dispositif mis en place (cf. le projet Futurs Urbains).

Parallèlement à la réflexion amenée par le PIA, la réflexion a porté aussi sur l'organisation du PRES. A ce titre, il retient l'élargissement du périmètre des fondateurs puisque les deux l'INSERM et le CNRS sont venus rejoindre le PRES, par exception à leur principe ; l'ENVA est aussi devenue membre fondateur et l'Etablissement français du sang et l'Institut de la forêt, de la cellulose du bois et de l'ameublement, l'EFCBA ont rejoint les membres

associés.

Il souligne également le renforcement de l'ancrage territorial avec la présence de la Région. Enfin, le Conseil d'Administration a été élargi à une représentation des enseignants chercheurs élus via les Conseils d'Administration et la présence des doctorants renforcée, passant d'un siège à deux.

Sur le fond, le travail accompli par les écoles doctorales est important. Toutes se sont dotées de règlements intérieurs qui ont travaillé à la convergence d'un certain nombre d'objectifs souhaités, sans nier pour autant la spécificité du doctorat dans certaines disciplines (durée, encadrement des thèses...). Il ajoute que la gestion des contrats doctoraux a fait l'objet d'une inspection de la part de l'IGAENR dont les conclusions sont plutôt favorables.

La période qui vient de s'écouler a été aussi marquée par la signature d'un accord-cadre PRES/Région destiné à se décliner en accords bilatéraux sur la mobilité des étudiants, le numérique, l'aide à l'insertion, la vie de l'étudiant, etc.

Le deuxième point relatif à l'ancrage est la confirmation par le Premier ministre des arbitrages concernant le Grand Paris Express, de ce que la ligne 15 serait réalisée dès le premier tronçon dans son intégralité. Cela signifie qu'à l'horizon 2018, 11 minutes seulement seraient nécessaires pour relier la Cité Descartes à la Pyramide.

De plus, le PRES développe un certain nombre de formations qui répondent aux attentes des collectivités territoriales. L'ACTEP, Association des communes de l'est parisien, a sollicité le PRES à propos du Grand Paris

Express, désirant créer un Institut de la formation aux métiers des transports. Compte tenu de l'existence déjà d'un certain nombre de formations, le travail s'est orienté vers la création d'un observatoire qui présentera la cartographie des formations, identifiera les besoins nouveaux et les adaptera à de nouveaux référentiels. Même idée autour de l'Institut universitaire des métiers du bâtiment durable qui crée une année de transition à l'intention des bacs professionnels.

Le PRES a donc renforcé ses structures et ses outils scientifiques. Le pôle Santé/Société s'organise avec un adossement très fort à l'UPEC. Il agit avec une première journée, qui s'est déroulée une dizaine de jours auparavant, qui a permis d'avancer sur les sujets santé, travail, vieillissement. Il est important que l'ensemble des institutions se mobilisent, celles dont c'est la vocation première bien sûr, mais l'on constate que les sujets liés à la qualité de l'air dans le bâtiment, sont aussi des sujets de santé qui ont fait l'objet d'échanges.

L'autre pôle, Ville/Environnement et leurs ingénieries, partagé entre les deux sites, a connu une première évolution avec l'arrivée de l'IFSTTAR qui jusque-là était boulevard Victor à Paris, à la Cité Descartes. Dès le 15 septembre, un nouveau bâtiment HQE devrait permettre d'avancer, ainsi que la création de l'Ecole d'urbanisme de Paris.

Enfin, le PRES a également été retenu en seconde vague dans le cadre d'un appel à projet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour créer un pôle entrepreneuriat étudiant. Même si les appuis financiers ont été sensiblement réduits de ce fait, ce label est important.

Le PRES est aussi un espace de mutualisation. Le portail documentaire a été

long à développer mais est en passe de devenir opérationnel au mois de septembre. Il est dû à la mobilisation des personnels de la documentation. Le logiciel Contrat' Tech facilite le suivi de l'exécution d'un certain nombre de conventions. La gestion électronique de documents permet sur une plate-forme sécurisée, d'échanger à propos de projets partagés entre plusieurs équipes. Enfin, une fédération d'identité est aujourd'hui pratiquement réalisée.

En conclusion, Monsieur SAINT-GIRONS estime avoir démontré la crédibilité de Paris-Est. Demain, sous réserve que la loi soit votée en l'état, le PRES est appelé à évoluer et à devenir une communauté d'universités et d'établissements. Ce changement statutaire important ne doit pas occulter les sujets de fonds, stratégiques. Les défis à relever sont la consolidation des réseaux de partenariat, aussi bien de proximité qu'à l'international, renforcer les partenariats publics et privés et, naturellement, densifier les deux pôles qui constituent les axes structurants.

Mme DE SUREMAIN ajoute que des amendements ont introduit dans l'article 38 du projet de loi précité traitant des regroupements d'universités et d'établissements la notion d'association et d'organisation confédérale. L'objet de ces amendements est d'ouvrir le choix des membres des différents groupements actuels sur leur avenir.

M. SAINT-GIRONS confirme que derrière le vocable « communauté d'universités et d'établissements », il importe d'assurer la diversité des solutions, des modes d'organisation, par lesquels les objectifs partagés peuvent être réalisés. Un modèle unique, par définition, n'aurait pu couvrir ni la réalité francilienne, ni la réalité nationale.

Mme FAURE pose la question des moyens apportés par chaque établissement en termes de personnel et de finances pour la prochaine communauté, pour une meilleure répartition des moyens.

M. SAINT-GIRONS met en avant que le sujet majeur est celui de la mutualisation qui a déjà permis de traiter certaines fonctions. Il cite l'exemple des abonnements documentaires et des ressources en ligne. Pour certains abonnements en ligne – pas tous – des économies de l'ordre de 200 000 € ont pu être réalisées.

Par ailleurs, un certain nombre d'opérations effectuées au titre du Programme investissements d'avenir ont été obtenues grâce à l'esprit de mutualisation qui a bénéficié au collectif. Sa conviction est qu'il faut aller au bout de cette logique partout où des économies d'échelle peuvent être réalisées. En outre, il faut diversifier les ressources et voir en particulier comment devenir plus performants en réponse à des projets européens. Il existe de considérables marges de progression en matière de réponse aux appels d'offres européens. La création demain d'une cellule appui aux porteurs de projet serait à ce titre un progrès considérable.

Le Président remercie Bernard SAINT-GIRONS qui arrive à la fin de son mandat et le félicite pour son travail. Il informe le Conseil d'Administration que Bernard DIZAMBOURG le remplacera à la tête du PRES pour une durée de deux ans.

POINT 2. QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

2.1. Première décision modificative budgétaire au budget 2013 (39 minutes)

Mme PASQUIER rappelle que le budget initial 2013 voté le 14 décembre

2012 avait été arrêté à hauteur de 259 209 797 €. La première modification à ce budget est une majoration d'un montant de 9 016 349 €, soit une augmentation de 3,5 % des crédits du budget initial. Ce budget rectifié après DBM représenterait un montant de 268 226 146 €.

Il s'agit d'intégrer dans le budget des composantes des moyens accordés pour leurs missions de formation et de recherche, que ce soit sur proposition du Conseil Scientifique ou du CEVU.

- recherche : 469 000 € ont été répartis entre les équipes ;
- formation : 394 000 € ont été répartis par rapport à des projets d'innovation pédagogique.
- dotations d'investissement recherche : 861 000 € (700 000 € sont une rebudgétisation sur 2013 d'opérations déjà actées en 2012 mais qui n'ont pas pu se réaliser).
- travaux : 556 000 €.

Le deuxième élément modificatif est une majoration des prévisions de ressources propres à hauteur de 2,7 M€ (+ 8 %). L'évolution des prévisions corrigées après DBM1 par rapport à l'exécution constatée 2012 représente + 9 M€ des prévisions de ressources propres. Elle cite les formations par l'apprentissage (10 M€), les recettes de formation continue et les droits d'inscription en augmentation. L'augmentation la plus importante concerne les prévisions en matière de contrats de recherche (9 M€, en augmentation de plus de 100 %). L'essentiel de la majoration concerne un contrat de recherche avec l'ANRS pour le VRI.

Les autres augmentations concernent les subventions du Conseil régional pour des travaux en cours et de financement de DIM (Domaine d'Intérêt

Majeur). Les subventions de l'Etat augmentent de 1,6 %, essentiellement au titre de la masse salariale.

Ces prévisions de ressources entraînent à concurrence un ajustement des prévisions de dépenses. Les dépenses de formation s'accroissent à hauteur de 1,7 M€. Il en va de même pour la recherche (+ 1,5 M€). Ces modifications concernent davantage des opérations d'investissement et une augmentation sur la masse salariale liée à des contrats de recherche. Un léger ajustement concernant les dépenses de documentation (200 000 €).

L'essentiel des modifications concerne la partie immobilière avec 3 M€ complémentaires, essentiellement des dépenses supplémentaires de travaux, notamment de maintenance. Sur le pilotage, les prévisions sont en hausse de 600 000 €, essentiellement sur l'investissement.

Concernant l'évolution par activité des prévisions de dépenses 2013 en comparaison avec les dépenses constatées en 2012, on note une augmentation globale (moyenne générale + 4 %). Deux secteurs augmentent plus particulièrement : l'activité recherche (+ 19 %) et l'immobilier (+ 16 %).

Par enveloppe et par nature de dépenses, le fonctionnement augmente de 1,8 M€. Les dotations aux amortissements sont ajustées pour 500 000 € complémentaires. Les investissements sont en hausse (4,3 M€). La masse salariale est ajustée de 900 000 € pour atteindre un montant de 176,7 M€ (70 % du budget corrigé 2013).

Sur le compte de résultat prévisionnel, les charges de fonctionnement sont arrêtées à hauteur de 251 777 852 € après DBM1. Le montant étant identique pour les ressources de fonctionnement, le résultat est équilibré à 0 entre charges et produits pour l'exercice 2013. Ce résultat permet de

prévoir une capacité d'autofinancement générée par les charges d'amortissement à hauteur de 4 M€. Avec les subventions d'investissement (collectivités territoriales essentiellement), à hauteur de 5,2 M€, il est donc prévu 9,2 M€ de ressources d'investissement mais les dépenses d'investissement sont prévues à 16,4 M€. Il manque donc un montant de 7 235 669 € qu'il est proposé de prélever sur le fonds de roulement, arrêté à la clôture de l'exercice 2012 à hauteur 26 839 521 €. Le solde serait donc de 19,6 M€. La valeur d'un jour de fonctionnement au budget 2013 corrigé étant de 602 640 € par jour de fonctionnement, le fonds de roulement devrait ainsi représenter l'équivalent de 33 jours de fonctionnement.

Le Président souligne que la situation est tout à fait correcte sachant que 50 % des universités sont dans une situation délicate sur le plan financier. Il est important de faire en sorte de maintenir les finances de l'UPEC dans les meilleures conditions, tout en faisant des investissements pour l'avenir. Les premières mesures prises par les universités en difficulté financière sont en effet de geler les postes. Or l'UPEC souhaite maintenir une politique d'emplois dynamique d'où les attentions particulières sur ce budget et les discussions en cours avec les directeurs de composantes pour éviter les dérapages.

Mme FAURE rappelle que la priorité porte sur le maintien des emplois contractuels et de la politique indemnitaire. Elle demande par ailleurs s'il y aura un jour un débat sur les priorités de l'établissement en matière de structuration, la rationalisation, sur les multiples composantes, etc. Au moment où le contrat va être modifié, ce débat semble indispensable.

Le Président estime qu'il est difficile de débattre avant que la loi ne pose le

cadre. Par ailleurs les évolutions de l'IUFM et du projet d'ESPE rendaient compliquée une discussion sur les composantes. Il souhaite néanmoins un débat, en particulier vis-à-vis du prochain projet, mais la question est de savoir quand le déposer. Initialement on parlait d'avril 2014 mais il est question aujourd'hui d'une date postérieure à l'été 2014. Il faut attendre que les choses se stabilisent avant de discuter. Il pense qu'il faut laisser passer l'été pour avoir la loi, les statuts de l'ESPE, etc. Après quoi, il sera prêt à débattre.

Sur la question de l'emploi, l'objectif principal de 2013 demeure la préservation de l'emploi. Sur la politique indemnitaire, Il y a eu un débat en lien avec la badgeuse. Beaucoup d'avancées ont été obtenues et d'autres sont attendues. Cette politique de l'emploi a un coût qui doit être calculé au plus juste pour éviter de se retrouver dans une situation délicate.

Mme DE SUREMAIN remercie pour la présentation très claire. Elle remarque cependant que les investissements consentis pour les étudiants, eux, n'augmentent pas. Elle demande ensuite des éclaircissements sur l'augmentation subite des dépenses immobilières. Elle s'interroge également sur l'évolution de la consommation des emplois entre 2011 et 2012. Enfin, il semblerait que la badgeuse ait coûté environ 100 000 € environ et elle se demande dans quel poste elle apparaît.

Mme PASQUIER répond que la badgeuse apparaît en partie en investissement pour 50 000 € environ et l'autre moitié en partie fonctionnement. Elle précise ensuite que le plafond d'emplois notifié par l'Etat a un peu bougé, passant de 2 490 emplois au moment du budget initial à 2 493. Néanmoins, le plafond global voté n'est pas changé (2 600

emplois). Cela veut dire que les trois ETPT ont été réduits du côté des ressources propres.

Mme DE SUREMAIN pointe des variations sur le sous-total EC et les BIATSS.

Mme PASQUIER déclare que le seul plafond voté est celui des 2 600. A l'intérieur, l'établissement peut utiliser ces ETPT pour des enseignants, enseignants chercheurs ou des BIATSS. Il n'y a pas de plafond par catégorie. Il y a eu effectivement des transformations d'emplois entre enseignants, enseignants chercheurs, BIATSS. Il faut distinguer le plafond attribué par l'Etat, ce que l'Université détermine sur ses ressources propres qui fixe le plafond au global et la consommation effective de ces emplois qui se lit à travers la paye.

Mme DE SUREMAIN voudrait comprendre comment expliquer la distinction pour les BIATSS entre le plafond de 989 pour 2013 et la consommation des emplois en 2012, qui est de 1008.

Mme PASQUIER explique que ces emplois ont été identifiés à un moment donné par le ministère et ont fait l'objet de transformation. Certains chercheurs, sur les contrats de recherche, peuvent aussi être lus comme des BIATSS. La DRH suit la transformation des emplois. Pour autant, elle n'est pas limitée par un nombre par catégorie mais par le plafond global.

M. TAVERNIER tient à préciser que la vraie question est la masse salariale. Le plafond d'emploi est simplement une précaution.

Le Président confirme, vis-à-vis des dépenses en lien avec les étudiants, qu'il s'agit d'un sujet sur lequel il faudra évoluer. C'est l'une des directions donnée dans le rapport de l'EUA.

M. THIARD, concernant l'immobilier, renvoie à l'annexe 6 de la DBM, qui

détaille toutes les opérations modifiées. Ces montants globaux se répartissent sur un nombre d'opérations relativement important qui n'ont pas forcément été prises en compte au moment du budget initial. Beaucoup sont en lien avec les travaux de restructuration de la Faculté de médecine.

M. BLANC passe en revue les procurations.

Le Président soumet au vote la première décision budgétaire modificative de l'exercice 2013. Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité.

2.2. Admission en non-valeur et remises gracieuses (11 minutes)

Le Président propose de ne présenter que les dossiers supérieurs à 5 000 €, sauf points particuliers.

M. VERSCHEURE précise que dans la politique de recouvrement de créance, on peut être confronté soit à des demandes de remise gracieuse, soit à des admissions en non-valeur. La remise gracieuse conduit à l'annulation définitive de la dette. L'admission en non-valeur a pour objectif d'acter l'impossibilité de poursuivre le recouvrement et d'apurer la comptabilité de ces créances. Si le débiteur connaissait un retour à meilleure fortune, le recouvrement serait toujours possible. Cette différence est substantielle.

- Demandes de remise gracieuse :
 - deux dossiers sont bien inférieurs à 5 000 € ;
 - M. BORJA* Bernard (4 470 €) : il s'agit d'une concession de logement prise à partir du 1^{er} mai 2011 et qui court encore au titre de l'IUFM. Les factures de loyer pour la période du mois de mai 2011 à décembre 2012 ont été omises par l'administration. L'IUFM demande par conséquent une remise

gracieuse pour cette période.

- Admissions en non-valeur :
 - Mme DELUGE* (6 015,38 €) : il s’agit de rémunérations versées à tort en 2010 et 2011. Cette personne se trouve dans d’importantes difficultés financières. Le tribunal d’instance de Villejuif a prononcé l’effacement de la dette à son égard.
 - Madame NOE* (5 152,42 €) : ce sont des allocations chômage versées à tort entre avril et décembre 2010. Cette personne n’a pas d’adresse identifiée et un huissier de justice a établi un procès-verbal de recherche infructueuse.
 - SARL CHRYSALIDE REGIE (5 077 €) : il s’agit d’un ancien contrat de régie publicitaire. L’Université était en droit de percevoir une rétrocession de 30 % des sommes facturées aux annonceurs publicitaires dans le cadre du *Guide de l’étudiant 2007-2008*. Cette société est tombée en situation de liquidation judiciaire. La créance a été produite au représentant des créanciers. En 2011, le mandataire judiciaire a établi un certificat d’irrecouvrabilité.
 - SARL ELIOS BIO SCIENCES* (deux créances d’un montant global de 9 185, 28 €) : il s’agissait de l’utilisation de locaux et de matériel dans le cadre d’une convention d’hébergement au titre de la Faculté de médecine. Une procédure de redressement judiciaire a été ouverte et la créance a été produite auprès du mandataire judiciaire. Le 28 mai 2013, ce dernier a indiqué que les créanciers chirographaires n’ont aucun espoir de recevoir un dividende.
 - Enfin, un dossier reprend pour un montant de 2007 € un ensemble de

créances toutes inférieures à 100 € pour lequel le Conseil d'Administration avait donné son accord l'année précédente pour qu'au-delà de deux relances infructueuses, on les propose en non-valeur.

M. ARDOIN demande si ces créances non recouvrables ont été provisionnées déjà dans les DBM précédentes.

M. VERSCHEURE le confirme, pour l'essentiel.

Le Président soumet au vote les trois dossiers de demandes de remise gracieuse. Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité.

Le Président soumet au vote les 14 dossiers de demandes d'admission en non-valeur. Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité.

M. CEGIELSKI soulève la question inverse, à savoir celle des prestataires qui n'adressent jamais leur facture, car cela lui est déjà arrivé.

Mme PASQUIER observe que le cas est assez rare.

POINT 3. IMMOBILIER

Schéma directeur immobilier (77 minutes)

(Projection de diapositives.)

M. THIARD expose que ce travail a mobilisé la Direction du Patrimoine depuis décembre 2011. Il salue le travail de Dimitra GAKI*, Directrice du Patrimoine, qui n'a pas pu être présente.

Il explique qu'un schéma directeur immobilier est une démarche facultative à laquelle sont invités les établissements d'enseignements supérieurs et tous les opérateurs de l'Etat pour avoir une vision à long terme du devenir de leur patrimoine immobilier. S'agissant des universités, les schémas directeurs immobiliers ont aussi été pensés comme l'étape nécessaire pour la préparation à la dévolution du patrimoine, même si aujourd'hui, trois d'entre elles seulement ont obtenu la dévolution du patrimoine. Il s'agit surtout d'un travail d'analyse de l'existant et un travail de prospective, pour imaginer le parc immobilier à l'horizon de 10 à 15 ans. Les enjeux sont d'essayer de se doter d'une stratégie de long terme jusqu'en 2025. Il s'agit aussi de dépasser le cadre actuel de la programmation immobilière, qui est celle du schéma pluriannuel de stratégie immobilière qui récapitule à cinq ans l'ensemble des projets à conduire. L'objectif est de recenser les projets qui traduisent la stratégie de l'établissement dans le domaine de l'enseignement, de la recherche, mais aussi de l'organisation du travail administratif et de la vie étudiante sur le site des bâtiments universitaires.

Il expose ensuite la démarche suivie pour élaborer ce schéma directeur. Tout d'abord, la phase de diagnostic a permis de caractériser les bâtiments selon leur fonction, leur localisation et leur caractéristique technique. Les surfaces sont pour l'essentiel réparties entre formation et recherche avec une très forte orientation formation (68 %) ; le pôle de Créteil représente 59 % des surfaces. Le patrimoine immobilier représente presque 200 000 mètres carrés répartis sur neuf communes d'implantation, avec 42 bâtiments. Il existe une différenciation de l'ancrage territorial selon trois types : un campus urbain majeur (le campus de Créteil), un campus territorial (celui de Sénart), et des sites répartis dans plusieurs communes de

l'est francilien.

On observe une très grande différenciation de l'utilisation de ces sites. Ce diagnostic a été aussi l'occasion de s'ouvrir à d'autres problématiques que celle de l'immobilier universitaire et une cartographie de la localisation des résidences étudiantes existantes a été reprise pour essayer de caractériser les espaces à enjeu.

Le cœur du diagnostic est la caractérisation du parc immobilier et le schéma directeur a été l'occasion de mener une segmentation en fonction de deux critères :

- un critère de performance technique, c'est-à-dire l'examen extrêmement minutieux des bâtiments ;
- un critère de performance fonctionnelle, c'est-à-dire le taux d'occupation, le confort d'usage, sa modularité.

Chaque bâtiment a été coté et quatre grands segments se dégagent : le segment A (47 % des surfaces) correspond à des bâtiments en bon état et très performants. En catégorie D, les bâtiments sont problématiques et vont nécessiter des investissements importants. Cette cotation permet de dégager des montants de travaux à consentir pour maintenir le parc ou pour le remettre à niveau jusqu'en 2022 : 22 M€ en valeur actuelle, 31 M€ en dépenses toutes charges comprises et en actualisation par rapport à leur date de réalisation.

Ensuite, la phase prospective a été l'occasion de réunir des groupes de travail sur les orientations possibles du schéma directeur. Se sont dégagées la nécessité de mutualiser davantage dans l'utilisation des ressources immobilières, celle de faire davantage émerger la vie de campus et de

gagner en visibilité pour les bâtiments. Ces orientations ont nourri des principes d'action immobilière et les grandes options stratégiques.

A partir de cette étape, a été entamé un travail de scénarisation sur les besoins d'amélioration des bâtiments et de développement de nouvelles surfaces. Ces scénarios sont présentés en détail dans le schéma directeur avec un scénario optimum proposé pour orienter la stratégie à l'horizon 2025.

Enfin, la phase de concertation vient de se terminer avec une présentation du schéma directeur en CHSCT et une phase de validation des chiffres pour structurer la partie financière du schéma directeur immobilier.

Trois grandes orientations du schéma sont proposées :

- un axe qui consistera à privilégier le développement immobilier selon des logiques de campus en évitant la dispersion ;
- une deuxième orientation est d'améliorer les conditions de travail, d'études et de vie par une programmation immobilière innovante ;
- une orientation d'optimisation du fonctionnement des sites et des bâtiments avec notamment la recherche de valorisation du potentiel d'aménagement.

10 principes d'action immobilière sont au cœur du schéma directeur et doivent rester le fil directeur de l'action immobilière sur la longue durée. Ils sont accompagnés de 10 principes de programmation qui fonctionnent à une échelle plus fine. Il y aura des éléments à intégrer (part d'espaces verts, place des espaces de travail en commun, etc.)

Le scénario du schéma directeur n'est pas un plan immuable car on ne

maîtrise pas les éléments de contexte qui viendront influencer les choix à échéance de 10 ou 15 ans. C'est une description de ce que seraient les meilleures réalisations immobilières possibles pour tenir les orientations stratégiques définies, dans une perspective de soutenabilité financière du projet. Il doit être réalisé de la façon la plus rigoureuse possible en termes méthodologique. Les ratios utilisés sont ceux de France Domaine et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour le calibrage de l'immobilier universitaire.

Ce scénario comporte quatre types d'opération :

- les opérations immobilières déjà engagées sont dans le programme pluriannuel d'investissements (la Maison des sciences de l'environnement, l'animalerie de Mondor, la bibliothèque universitaire de Sénart, etc.) ;
- les opérations de transfert rentrent dans le cadre de l'optimisation des locaux et concernent principalement des sites de l'I.U.F.M ;
- les opérations qualifiées de petites et moyennes ;
- les opérations structurantes, qui seront le fil rouge du schéma directeur immobilier. Deux d'entre elles, en particulier, auront un effet de levier considérable. Tout d'abord, la construction d'un bâtiment neuf de formation, de recherche et documentation pour les Lettres, Langues, Sciences humaines et Sciences sociales de 13 000 mètres carrés, et la construction d'un bâtiment de recherche biomédicale de 8 000 mètres carrés. Cela permettra de libérer des surfaces dans les bâtiments qui seront réaffectés à l'enseignement,

dégageant de nouvelles perspectives.

Les grandes étapes de mise en œuvre du scénario pourraient être les suivantes. Tout dépendra de la possibilité de mobiliser les financements dans les temps :

- 2015 : installation provisoire de l'école d'ingénieurs dans les locaux existants de l'Université ;
- 2017–2019 : livraison du bâtiment Recherche biomédicale avec dans la foulée la fin du réaménagement de la Faculté de médecine ;
- 2020–2021 : installation du pôle Lettres, Langues, Sciences humaines et Sciences sociales dans le nouveau bâtiment ;
- 2021–2022 : restructuration du bâtiment I et création d'un *learning center* à l'emplacement de la bibliothèque.

Il décrit ensuite les nombreuses conséquences spatiales de ce scénario (par exemple, les sites de Créteil passeraient de 118 000 mètres carrés à 142 000).

Les points forts de ce scénario sont de permettre d'accompagner les besoins d'enseignement et en recherche, très forts sur le pôle Santé et Société et de mettre à disposition de la recherche biomédicale un bâtiment véritablement conçu à cet effet. Cela dégage des surfaces pédagogiques et renforce la présence sur Créteil des activités toujours dans une logique de campus urbain.

Les points faibles de cette scénarisation sont la concomitance de deux projets importants, mais qui ne pose pas de problème si les financements nécessaires sont levés, et peut-être un peu de manque de locaux pour le démarrage de l'école d'ingénieurs.

Au final, le solde des aménagements de surface est très légèrement négatif. Le bilan des coûts est de 242 M€ environ avec des financements déjà obtenus, des financements en négociation, et des financements sur fonds propres de 32 M€. Restent à financer 88 M€ ce qui apparaît soutenable. La comparaison avec d'autres universités ayant également un schéma directeur illustre que le ratio mètre carré /étudiant se situe dans la norme des universités pluridisciplinaires avec santé. Le bilan financier est lui aussi très maîtrisé. Le grand intérêt de cet exercice est d'offrir un cadre d'actualisation permanent des données de programmation immobilière jusqu'en 2025.

M. THAUVRON demande comment ont été calculées les surfaces d'enseignement par rapport à la recherche. Par ailleurs, les schémas expriment une perte de 3 000 mètres carrés globalement mais, page 61, il lit une augmentation de 3 000 mètres carrés.

M. THIARD admet la possibilité d'une coquille dans le Power Point. Le solde est bien de -3 400 mètres carrés sur l'ensemble de la période. Il admet que la répartition formation/recherche est effectivement déséquilibrée mais elle l'est du fait même de l'histoire de l'Université. La tendance aujourd'hui est cependant en train de s'inverser.

M. PAQUOT demande tout d'abord qui est pilote du projet.

Il regrette ensuite que le schéma s'arrête en 2025 et estime qu'il faudrait encore davantage d'anticipation. Sa position est qu'il n'y a pas de prévision sans vision ; or, le schéma directeur a l'air d'avoir été bâti sur les mêmes bâtiments, les mêmes activités, la même pédagogie qu'aujourd'hui. Il déplore encore l'absence de chronotopie. L'espace doit être pensé avec les temporalités de leurs usages. Son vœu serait par exemple que l'Université

ouvre après 20 heures. Le campus urbain doit par ailleurs être pensé en articulation avec la ville. Il cite l'exemple de Toronto où la bibliothèque universitaire ouvre à tous. Il relève aussi la nécessité de relier par des pistes cyclables les bâtiments disséminés dans Créteil. Enfin, l'architecture lui semble absente du projet. Pourtant, la seule question essentielle à ses yeux n'est pas celle des ratios mais : « En quoi ce bâtiment honore-t-il ceux qu'il accueille ? En quoi un bâtiment honore-t-il la connaissance ? » Il préconise la mise en place de commissions d'universitaires, de personnels administratifs, d'étudiants pour apprécier les concours d'architectures. En effet, il y a des lieux où l'on n'a pas envie d'apprendre.

M. THIARD explique que la Direction de l'Université a assuré le pilotage des études et de l'élaboration scénaristique avec la Caisse des dépôts et consignations. La Direction du Patrimoine a été associée et, pour l'étape de prospective, des *focus groups* ont été mis en place autour d'étudiants, de personnel administratif et d'enseignants.

Certes, le campus urbain n'existe pour le moment que sur le papier mais il y a des attentes qui commencent à être satisfaites. Les pistes cyclables commencent à émerger à Créteil ; la bibliothèque de la Faculté de médecine ouvre assez tard le soir, etc. Sur l'architecture, il faut travailler avec les financeurs et ces questions se posent de plus en plus dans la conception des bâtiments.

Le Président observe que les interactions entre l'Université et la ville de Créteil s'accroissent. Les étapes sont franchies les unes après les autres.

Mme OLLIVIER-YANIV souligne l'importance de la qualité des bâtiments sur le plan fonctionnel mais aussi sur le plan symbolique. Elle se réjouit de la

réalisation à venir du bâtiment dédié aux Lettres, Langues, Sciences humaines et Sciences sociales car les départements et UFR concernés sont depuis des années dans des bâtiments qui n'ont jamais fait l'objet d'une programmation en lien avec les activités ni de formation, ni de recherche. A ce titre, la recherche en SHS nécessite aussi d'avoir des espaces de travail adaptés.

Mme GOLDSTEIN aborde la question du site de Saint-Denis qui est partagé avec un lycée et de l'avenir de ce dernier. Par ailleurs, elle voudrait savoir quand les employés de Livry-Gargan vont venir travailler sur le site de Saint-Denis et à quelle échéance.

M. THIARD rappelle qu'un schéma directeur fixe une orientation et n'est pas un document d'immobilier opérationnel. Le site de Saint-Denis pose effectivement énormément de questions qui ne peuvent être traitées dans un schéma directeur.

M. TAVERNIER soulève, sur la question de Livry-Gargan, qu'un éventuel transfert des personnels impliquerait à la fois une expertise de la Direction des Ressources Humaines, une consultation des agents et des instances, etc. qui dépasseraient le cadre immobilier.

Le Président déclare qu'à travers le projet d'ESPE, l'idée est de véritablement structurer l'offre de formation de manière adaptée au projet. En particulier pour Saint-Denis, l'UPEC se doit de discuter avec Paris 8, Paris 13, le Rectorat. Ces discussions auront lieu en vue d'obtenir à terme un patrimoine immobilier adapté à l'accueil des étudiants et des personnels.

Mme DE SUREMAIN demande qui sera engagé : l'UPEC seule ou l'UPEC avec ses partenaires et si oui lesquels. Elle demande aussi en quoi cette politique

immobilière s'articule avec la question de la stratégie de recherche.

Le Président répond que pour le moment, l'UPEC et le Conseil d'Administration sont les décisionnaires. Demain, après la loi et sa mise en réalité, ce sera plus flou. Il espère que les enseignants chercheurs et l'UPEC seront pleinement associés.

Pour le reste, les choix prioritaires effectués sont soutenus depuis un moment. Parfois, il est compliqué de placer en priorité un bâtiment de Sciences humaines mais il considère pourtant important de le faire. Sur le projet de la médecine, sur la partie recherche, le bâtiment utilisé est une faculté de formation transformée au fil des années en laboratoire mais dont on touche les limites. De même, les sites de l'IUFM ne sont pas adaptés à ce qu'on peut considérer comme l'enseignement d'aujourd'hui ou de demain mais le projet ne fait que démarrer.

Mme BELLANCOURT fait état de ce qui a été fait à l'Ecole vétérinaire et confirme l'importance d'avoir un schéma directeur immobilier. C'est un document de référence qui permet de réfléchir, qui se nourrit du projet d'établissement. Elle ajoute qu'il avait été décidé en 2010 de travailler de front le schéma directeur immobilier et le cahier de prescriptions architecturales et paysagères. Un long travail a été fourni pour produire le règlement de copropriété régissant à la fois les volumétries des bâtiments, la circulation, les espaces verts, les mobiliers urbains. Bien entendu, tout cela est fonction des financements octroyés.

M. ARDOIN rappelle qu'il ne faut pas oublier l'accessibilité aux voitures, essentielle pour une université qui rayonne jusqu'au 77. Or le stationnement devient de plus en plus difficile. Ce sera à prendre en compte dans la

construction de ces bâtiments.

M. THIARD indique que dans les principes structurants figure la nécessité d'avoir une accessibilité améliorée dans les liens avec Créteil, siège de l'Université, mais aussi d'avoir des sites les plus proches possible des nœuds de transports en commun. Selon lui, l'accessibilité va s'améliorer avec l'ouverture de la gare de Pompadour. Il fait valoir que 46 % des effectifs étudiants de l'Université habitent dans un rayon moyen de 7 kilomètres.

Mme FAURE souhaiterait que ce schéma directeur soit présenté à l'ensemble des personnels du Patrimoine car cela donnerait du sens à leur travail. Il lui semblerait également important d'avoir chaque année une déclinaison des travaux prévus dans l'année.

M. TAVERNIER souligne que le schéma constitue aussi en creux une feuille de route pour la Direction du Patrimoine lui permettant de mieux s'organiser et de communiquer auprès des usagers.

M. THAUVRON observe que « l'université dans la ville » est un beau concept mais qu'il ne faut pas oublier l'environnement qui occasionne des contraintes à prendre en compte. Il constate notamment que l'Institut de l'urbanisme sert de toilettes publiques extérieures et que son entrée sert d'abri aux *dealers*.

M. TAVERNIER fait valoir que la Direction du Patrimoine et le Directeur du cabinet travaillent effectivement avec la préfecture de Paris qui a mené un audit de sûreté.

M. BLANC énumère la liste des procurations.

Le Président soumet au vote le schéma directeur immobilier. Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à la majorité (une

abstention, une procuration abstention).

POINT 4. VIE ÉTUDIANTE

Troisième appel à projet du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) 2013 (11 minutes)

M. CUESTA rappelle que lors de la séance précédente, le troisième appel manquait. L'ensemble du troisième et quatrième appel est passé en CEVU et il en a été débattu en Conseil d'Administration lors de la dernière séance.

Le Président soumet au vote le troisième appel à projet. Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité.

POINT 5. OFFRE DE FORMATION

Diplômes universitaires : UFR de Médecine, UFR de SESS-STAPS, UFR de Lettres, UFR de Sciences et Technologie, Institut d'administration des entreprises (12 minutes)

Mme ALBANESE explique que la commission CEVU est composée d'élus du CEVU volontaires pour participer à ces expertises et qui analysent le contenu pédagogique et l'adéquation de cette offre de formation avec les principes présentés. Une campagne d'appels à projet a été lancée au printemps. La première vague de dossiers ayant reçu des avis favorables de la commission est présentée au vote.

Concernant l'UFR Médecine, elle présente quatre DU en lien avec le vieillissement, quatre DU en lien avec la santé mentale et des parcours de soins faits en collaboration avec l'Ecole supérieure de Montsouris qui forme des cadres de santé ; un diplôme interuniversitaire de formation à la

médecine du travail. Pour l'UFR de SESS-STAPS, un DU en collaboration avec le Conseil général du Val-de-Marne ; un DEUTI de l'IUT Créteil-Vitry ; deux CUPE de l'UFR de Lettres et de celui Sciences et Technologies ; enfin, une préparation aux diplômes spécialisés comptabilité gestion présentée par l'IAE.

M. CUESTA ajoute que la partie financière a été vue en commission des moyens. Concernant les droits spécifiques, il rappelle qu'il existe celui pour des étudiants salariés et celui demandé aux entreprises lorsqu'elles financent la formation.

Mme MEZA salue l'utilité de la commission des diplômes universitaires mise en place par le CEVU. Cependant, elle constate que les modalités de contrôle de connaissance restent très hétérogènes et assez injustes. Les diplômes universitaires ou certificats universitaires ne sont pas reconnus nationalement et les coûts sont très élevés. L'UNEF considère que le rôle de l'université est pourtant de former les étudiants, quel que soit leur milieu social.

M. THAUVRON indique que la commission des moyens a rectifié quelques erreurs sur les grilles financières et réexpliqué les raisons de l'existence de droits spécifiques, y compris en formation initiale.

M. ARDOIN souligne la disparité des grilles financières notamment pour l'UFR de médecine où existent 80 DU. Un lourd travail est en cours pour permettre au CA, à la commission des moyens de comprendre les différences de coût et la spécificité des formations complémentaires.

Le Président soumet au vote l'offre de formation. Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à la majorité (un vote contre,

une procuration contre).

POINT 6. QUESTIONS DIVERSES (13 minutes)

6.1 Mise à la réforme

M. CUESTA déclare que cela concerne surtout des d'imprimantes lasers acquises en 2005, plus quelques autres largement amorties.

Le Président soumet au vote la mise à la réforme. Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité.

6.2. Subventions aux associations du BDE de la Faculté des Sciences économiques et de gestion

M. CUESTA indique que le Conseil de la composante a donné un avis favorable. Ces subventions sont de 3 500 € par association.

M. THAUVRON fait valoir qu'il s'agit d'une pratique annuelle qui ne passait jamais en Conseil d'Administration d'Université.

Mme MEZA demande des explications sur cette aide.

M. THAUVRON répond que cela concerne l'animation de la vie de campus et des activités, pas uniquement festives, qu'elles peuvent organiser.

M. ARDOIN regrette que ces associations étudiantes ne remplissent pas les conditions de la labellisation mise en place par l'UPEC. L'une est trop récente pour demander le label et les deux autres ne l'ont jamais demandé. Ces labels conditionnent en principe l'octroi des locaux et une subvention de fonctionnement.

Le Président confirme qu'il s'agit de corrections à apporter qui visent à

améliorer la situation des associations étudiantes.

M. THAUVRON sollicite des précisions sur le label évoqué.

M. TAVERNIER rappelle qu'un chantier de structuration de la vie étudiante visant à mieux soutenir les associations étudiantes en leur octroyant des frais de fonctionnement a abouti à cette labellisation des associations par le CEVU. Il suggère une communication pour rappeler cette opportunité aux associations.

Mme FAURE propose de voter sous réserve qu'elles entament une démarche de labellisation.

Le Président préfère que l'on procède simplement au vote et que la Direction de l'Université les encourage parallèlement dans cette démarche.

Le Président soumet au vote les subventions. Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité.

6.3. Procès-verbal du conseil d'administration du 24 mai 2013

Le Président demande l'avis des membres du CA sur la version synthétique du procès-verbal de séance testée pour la première fois.

Mme DE SUREMAIN fait savoir que Monsieur PAQUOT avait appuyé une partie de son intervention, page 9, sur une déclaration FSU. Il serait souhaitable que cette déclaration soit mentionnée en référence et figure en annexe.

Mme FAURE estime que le rythme du débat sur l'ESPE a été minimisé.

Le Président rappelle que l'essentiel est que les points de fonds et les débats apparaissent.

Mme FAURE suggère de noter la durée du temps des débats pour en illustrer l'importance.

Le Président retient cette proposition. Il propose un deuxième test de cette formule.

Le Président soumet au vote le procès-verbal. Les membres du Conseil d'Administration approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

La séance est levée à 13 heures 03.